



## COMMUNIQUE DE PRESSE n° 58/25

Luxembourg, le 5 mai 2025

Audience de la Cour

### **Engagement solennel de M<sup>me</sup> Kaja Kallas, haute représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et vice-présidente de la Commission européenne**

Lors d'une audience de la Cour du 5 mai 2025, M<sup>me</sup> Kaja Kallas, haute représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et vice-présidente de la Commission européenne, a pris l'engagement solennel prévu par les traités.

Bien que les traités ne prévoient pas les modalités spécifiques de l'engagement solennel, la Commission a toujours attaché une grande importance à ce que l'engagement soit pris devant la Cour de justice de l'Union européenne.

L'engagement solennel pris par les membres de la Commission est le suivant :

« Nommé(e) membre de la Commission européenne par le Conseil européen, après le vote d'approbation du Parlement européen, je m'engage solennellement :

à respecter les traités et la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne dans l'exécution de toutes mes fonctions ;

à exercer mes responsabilités en pleine indépendance, dans l'intérêt général de l'Union ;

dans l'exécution de mes tâches, à ne solliciter ni accepter d'instructions d'aucun gouvernement, institution, organe ou organisme ;

à m'abstenir de tout acte incompatible avec le caractère de mes fonctions ou l'exécution de mes tâches.

Je prends acte de l'obligation établie par le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, en vertu de laquelle chaque État membre doit respecter ce caractère et ne pas chercher à influencer les membres de la Commission dans l'exécution de leurs tâches.

Je m'engage, en outre, à respecter, pendant la durée de mes fonctions et après la cessation de celles-ci, les obligations découlant de ma charge, notamment les devoirs d'honnêteté et de délicatesse quant à l'acceptation, après cette cessation, de certaines fonctions ou de certains avantages. »

Document non officiel à l'usage des médias, qui n'engage pas la Cour.

Contact presse : Amanda Nouvel ☎ (+352) 4303 2524.

Des images de l'audience sont disponibles sur [le site CVRIA](#).

**Restez connectés !**

## Annexe

### Allocution prononcée par le président Koen Lenaerts

Madame la haute représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité,

Mesdames et Messieurs,

En déclarant ouverte cette audience, je vous adresse, au nom de la Cour, la plus cordiale bienvenue.

La Cour reçoit aujourd'hui l'engagement solennel de madame la vice-présidente de la Commission européenne, Kaja Kallas, qui était empêchée au moment de l'audience solennelle du 27 janvier dernier au cours de laquelle la présidente et les membres de la Commission entrée en fonction le 1<sup>er</sup> décembre 2024 ont pris ce même engagement.

Cet engagement solennel est prévu à l'article 245 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et il est de pratique bien établie qu'il soit pris devant la Cour. Cette pratique est porteuse d'un double symbolisme. Elle exprime l'attachement au respect du droit qui caractérise l'Union européenne et le fonctionnement de ses institutions, dont la Commission. Elle souligne également l'importance des missions que la Commission est appelée à accomplir, dans l'intérêt général de l'Union, conformément aux traités.

Avant de vous inviter à prononcer l'engagement solennel lié à votre prise de fonction, permettez-moi de situer très brièvement le contexte de l'événement qui nous réunit aujourd'hui.

Par une décision du 24 juillet 2024, le Conseil européen vous a nommée, Madame Kallas, aux fonctions de haut représentant de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité.

Le 27 novembre 2024, le Parlement européen a donné son approbation à la nomination, en tant que collègue, des membres de la nouvelle Commission.

La décision du Conseil européen du 28 novembre 2024 portant nomination de la Commission européenne, dont lecture a été faite lors de l'audience solennelle du 27 janvier 2025, a ouvert la voie à l'exercice, par cette Commission, des pouvoirs qu'elle détient en vertu des traités, pour la période allant du 1<sup>er</sup> décembre 2024 au 31 octobre 2029.

Le poste de haut représentant de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité a été institué par le traité de Lisbonne en décembre 2007. Depuis lors, vous êtes, Madame Kallas, la quatrième personne à endosser le « costume » de ce qu'il est souvent convenu d'appeler le « ministre des Affaires étrangères de l'Union européenne ».

L'importance particulière de vos missions ressort des termes mêmes du traité sur l'Union européenne.

L'article 18 de celui-ci énonce en effet que le haut représentant « conduit » la politique étrangère et de sécurité commune de l'Union, en contribuant, par ses propositions, à l'élaboration de cette politique et en l'exécutant en tant que mandataire du Conseil. Il en va de même pour la politique de défense commune.

Ce même article 18 prévoit que le haut représentant préside le Conseil des affaires étrangères et qu'il est d'office l'un des vice-présidents de la Commission. À ce double titre, il veille à la cohérence de l'action extérieure de l'Union et il assume, au sein de la Commission, les responsabilités de cette dernière dans le domaine des relations extérieures et de la coordination des autres aspects de l'action extérieure de l'Union.

L'article 27 du traité sur l'Union européenne assigne par ailleurs au haut représentant, assisté du Service européen pour l'action extérieure, la conduite, au nom de l'Union, du dialogue politique avec les tiers et il lui confie la responsabilité d'exprimer la position de l'Union dans les organisations internationales et au sein des conférences

internationales.

Eu égard au contexte géopolitique très tendu que nous connaissons actuellement, notamment depuis le déclenchement de la guerre en Ukraine en février 2022, il n'est point besoin d'insister sur l'importance cruciale pour l'Union européenne de renforcer sa politique de défense commune et de porter, par la voie de sa haute représentante, les messages et les actions de la diplomatie européenne sur la scène internationale.

Madame Kallas, nous ne doutons pas que vous êtes parfaitement armée pour relever les défis majeurs auxquels l'Union européenne est actuellement confrontée dans cet environnement mondial difficile. Ancienne avocate, députée européenne de 2014 à 2018, Première ministre de l'Estonie de 2021 jusqu'à votre entrée en fonction à la Commission européenne, vous avez, lors de ces différentes étapes de votre parcours professionnel, fait étalage de vos qualités personnelles et professionnelles ainsi que de votre capacité à assumer de hautes responsabilités politiques.

Au nom de la Cour et de ses membres, je vous adresse nos chaleureuses félicitations et je formule le vœu sincère que vos efforts seront couronnés de succès pour contribuer à la restauration d'un monde plus serein en ces temps où la paix ne s'impose plus, même sur le continent européen, comme un acquis inébranlable.